

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt trois**le : dix août**Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WANIART Anne-Marie, Maire,**Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2023**PRESENTS : MM. MARTIN Agnès, MATTON François, VILLETTE Séverine, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, MARCELLINO Anne-Marie, SIMONI Chantal, VOTA Serge, BEC Florence, JERIBI Karim, HERMELIN Grégory, BRUNO Sébastien.*

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	13
votants	20

Absents ayant donné pouvoir :

*Monsieur SILVE Didier à Monsieur VOTA Serge,
Monsieur BERNE Hervé à Madame WANIART Anne-Marie,
Monsieur MURET Philippe à Madame MARCELLINO Anne-Marie,
Madame BRUNET Sylvie à Madame SIMONI Chantal,
Monsieur REYNAUD Patrice à Madame MARTIN Agnès,
Madame FUCHS Caroline à Monsieur BRUNO Sébastien,
Madame CASCANT Mélanie à Madame VARINOT Siriane.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

le :
et de la publication sur le site internet

le :

Absents :*MM. MARQUES Florian, AMSTER Anthony, PESCH Solène.*Secrétaire de séance : Madame VARINOT Siriane.

N° 23/55

OBJET : CCGST – RAPPORT D'ACTIVITES – EXERCICE 2022

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, rapport qui fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Ainsi, le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez - Exercice 2022 est présenté aux membres du Conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur :

-PREND ACTE du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez - Exercice 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Copie conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance le 10 août 2023

Le Maire,

Anne-Marie WANIART

